

LE BULLETIN DES LACS

ASSOCIATION DES RÉSIDENTS DES LACS DES CORNES, PÉRODEAU ET VAILLANT

Tu apprécies ton environnement, protège-le !

VOLUME 24 NUMÉRO 1

Juin 2022

Mot du président

Bonjour à tous les membres de l'Association des résidents des lacs des Cornes, Pérodeau et Vaillant.

Permettez-moi de souligner l'excellent travail des membres du conseil d'administration de votre Association. Tous et chacun s'impliquent à leur façon pour que nos lacs, nos berges et notre environnement restent de qualité exceptionnelle.

Plusieurs dossiers importants sont en cours, tels que la barrière pour l'accès au lac des Cornes, la qualité de l'eau de nos lacs, la sensibilisation des usagers des lacs au respect de la quiétude de tous les riverains, etc.

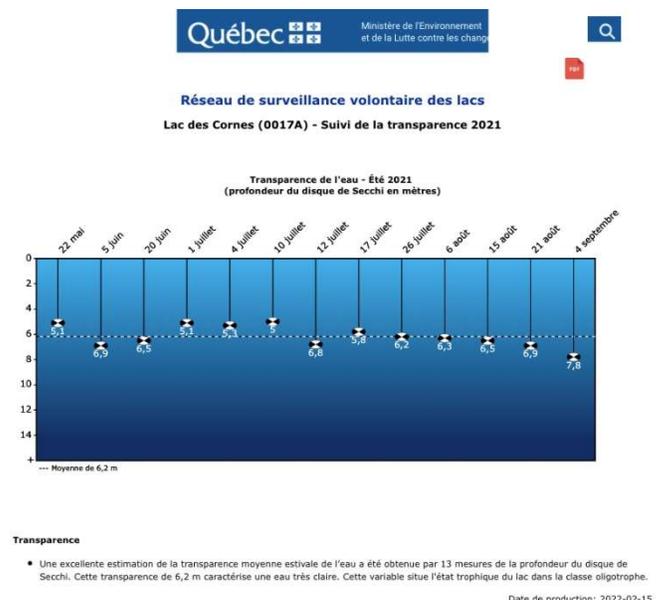
N'oubliez pas notre assemblée annuelle le 3 septembre à 14h et le tournoi de pêche.

Sur ce, je vous souhaite à tous un été rempli de bonheur.

Claude Monette
Président

Réseau de surveillance volontaire des lacs : transparence de l'eau

Pour 2021, nous n'avons malheureusement que les résultats pour le lac des Cornes. Les résultats pour le lac Pérodeau étaient incomplets et les relevés n'ont pas été faits pour le lac Vaillant, dû à un manque de bénévole.



Ensemencement :

Il n'y a pas eu d'ensemencement en 2021, mais les trois lacs seront ensemençés cette année avec des dorés de quatre pouces au début du mois d'octobre 2022 ; des détails vous seront donnés durant l'Assemblée annuelle du 3 septembre 2022.

Quelques règles de civisme à respecter :

Prenez le temps de lire attentivement : « Les bonnes pratiques du plaisancier » à la fin de ce Bulletin.

Coupe forestière : secteur lac David Lord

Excellente nouvelle ! La coupe de bois qui était prévue dans le secteur du lac David-Lord (lac des Cornes), a été reportée suite aux pressions de la municipalité, qui était appuyée dans ses démarches par notre Association. La presqu'île est un enjeu très important sur le plan de la protection du paysage, non seulement pour les résidents du lac des Cornes mais également pour ceux du lac Pérodeau.

Rappel important : lavage des embarcations

Nous vous rappelons l'importance de laver vos embarcations si vous fréquentez d'autres plans d'eau, et ce afin d'éviter la prolifération des algues. Nos trois lacs sont en bonne santé et ils doivent le rester. Par ailleurs, assurez-vous que vos invités respectent l'obligation du lavage des embarcations. La station de lavage des embarcations demeure au même endroit, soit juste avant le pont donnant accès au cœur du village.

Mise à l'eau au lac des Cornes :

Comme vous avez dû le remarquer, l'accès public pour la mise à l'eau des embarcations au lac des Cornes a été libéré. Juridiquement, personne ne pouvait bloquer l'accès à cette terre publique. Une entente interviendra d'ici peu entre la Municipalité et le Ministère afin que cette dernière puisse installer une barrière limitant l'accès.

Vérification de l'efficacité de vos installations sanitaires :

La Municipalité de Chute-Saint-Philippe a l'intention d'engager une deuxième personne, en appui à la directrice du Service de l'urbanisme et de l'environnement. Espérons que la vérification des installations sanitaires sera un élément important à ses tâches et que les avis de non-conformité des installations septiques feront l'objet d'un suivi contraignant.

Bouées sur nos lacs :

L'Association invite les résidents à communiquer avec elle pour signaler de nouveaux endroits qui sont dangereux et nécessiteraient l'installation d'une bouée.

Assemblée générale annuelle 2022 :

L'Assemblée générale annuelle 2022 aura lieu le samedi 3 septembre 2022 à 14h00 au terrain de pique-nique du lac des Cornes. Une épiluchette de blé d'Inde suivra l'Assemblée. Apportez vos chaises ainsi que vos breuvages. Prenez note que seuls les membres en règle auront droit de parole et de vote durant l'assemblée générale annuelle (AGA).

Formulaire d'adhésion à l'Association :

Veillez compléter le formulaire d'adhésion à l'Association qui est situé à la page 11 de ce Bulletin.

Tournoi de pêche :

Le tournoi de pêche aura lieu comme d'habitude le matin de l'AGA. Inscrivez vos enfants auprès de Jonathan Pinel

Responsable de la rédaction du Bulletin 2022 :
Paul Dauphinais, directeur, membre du CA

Procès-verbal de l'assemblée générale annuelle (AGA) 2021 de l'Association des Résidents des lacs des Cornes, Pérodeau et Vaillant tenue le samedi 4 septembre 2021 au terrain de pique-nique à du lac des Cornes, municipalité de Saint-Philippe.

Ce procès-verbal doit être adopté par l'AGA du 3 septembre 2022.

Ouverture de l'Assemblée par Monsieur Claude Monette, président de l'Association, à 13h15.

Il se présente en indiquant qu'il est le nouveau président de l'association seulement depuis le mois de novembre dernier. Il nous informe du décès de notre vice-président monsieur Robert Desjardins. Monsieur Monette indique que messieurs Alain Dufresne et Gérard Aubut ne renouvelleront pas leur mandat ; plusieurs postes au sein du Conseil d'administration sont aussi vacants, soit le poste de secrétaire et le poste de vice-président.

1. Présentation des membres du conseil d'administration 2020-2021 :

Richard Filion, trésoriers ; Jean-Guy Gatién, Jean-Pierre Robert, Stéphane Giroux et Pierre Valiquette comme directeurs.

2. Adoption de l'ordre du jour de l'AGA 2021 :

Il est proposé par Pierre Valiquette et secondé par Richard Filion d'adopter l'ordre du jour.

3. Mot de Monsieur le Maire :

Monsieur Saint-Amour n'a pas de point particulier à présenter à l'Assemblée. Il répond donc aux questions des participants.

Installation d'internet haute-vitesse par la CTAL : Que se passe-t-il avec l'installation ? Il n'a malheureusement pas plus d'informations que nous. Certains membres disent avoir des rendez-vous pour l'installation au début décembre, même si officiellement il n'y a pas de rendez-vous qui se prennent... Trois équipes de la CTAL sont sur le terrain à compléter l'installation. Monsieur le Maire nous rappelle qu'il faut appeler pour prendre rendez-vous dès que l'installation de la fibre a été faite sur notre propriété.

Accès à l'eau du lac des Cornes. Il indique que des démarches sont présentement en cours afin que la Municipalité devienne propriétaire du terrain, et ce depuis plusieurs mois. Dès que la Municipalité sera propriétaire, elle procédera à l'installation du même type de barrière qu'il y a sur les autres lacs de la municipalité. La Municipalité ne peut rien faire tant qu'elle n'est pas propriétaire du terrain. L'installation de cette barrière devrait donc être fait pour la prochaine saison.

Station de lavage des embarcations : Il indique la procédure pour pouvoir obtenir le numéro de cadenas. Il faut donc se rendre à la station de lavage pour obtenir le numéro qui est changé à chaque semaine. Après un certain temps d'utilisation du boyau de lavage, le code est rendu disponible ; cependant, il n'y pas de contrôle que l'embarcation est réellement lavée. Un membre mentionne qu'il serait bien de changer le code plutôt de façon aléatoire que régulièrement. Le Maire indique que le fait de rendre le lavage en mode libre-service et accessible 24/24heures, 7/7 jours a fait que le nombre de lavage a beaucoup augmenté ; avant ce changement, seules 7 embarcations avaient été lavées. Un membre suggère qu'il serait peut-être bon d'investir dans un système de surveillance afin de s'assurer qu'il y ait bien lavage de l'embarcation. Il pourrait aussi y avoir un scan du permis de conduire. Un membre demande qui contrôle l'accès de la station de lavage ? Le Maire indique que tous les officiers municipaux ainsi que la Sûreté du Québec peuvent émettre un constant d'infraction, mais qu'aucun ne fut émis. Il explique que le système actuel est peu dispendieux et simple et obtient un bon taux de réussite ; un système plus rigide entraînerait plutôt un contournement de celui-ci. Il indique que pour émettre une contravention, il faudrait avoir une preuve hors de tout doute, qui nécessiterait l'installation d'une caméra non seulement à la station de lavage mais aussi à tous les accès afin de vérifier. Il n'est cependant pas fermé à l'idée.

Un membre indique que le problème ne semble pas venir des grosses embarcations car l'accès à l'eau est difficile pour ce type d'embarcations, mais vient plutôt des chaloupes. Il invite la municipalité ou l'Association à investir dans l'achat de trois chaloupes qui pourraient être mises à la disponibilité des pêcheurs. Il invite tous les propriétaires riverains de s'assurer que lorsqu'il donne accès à leur terrain pour mettre une embarcation que celle-ci est bien lavée.

Épandage d'abat poussière : Un membre demande pourquoi il n'a pas d'épandage d'abat poussière sur l'ensemble des chemins plutôt que seulement devant les résidences. Le Maire indique que ceci est fait pour une question de coût, mais il ne peut chiffrer le coût supplémentaire d'un épandage de l'abat poussière sur toute la longueur des chemins. Il faudrait alors aussi le faire sur l'ensemble de la municipalité. Un membre indique qu'il pourrait peut-être y avoir une augmentation de la cotisation afin de permettre de couvrir le coût supplémentaire de cette opération. Le Maire indique que cette idée pourrait être étudiée. Un suivi des coûts supplémentaires sera fait.

4. Présence de la Sûreté du Québec : sécurité et civisme

Le président explique que la Sûreté du Québec n'est pas présente étant donné la longue fin de semaine.

Il indique qu'il aurait dû obtenir des documents sur les différentes infractions commises, ou pouvant être commises. Dès que ceux-ci seront disponibles, il les rendra disponibles sur la page Facebook. Il rappelle qu'il est toujours possible de porter plainte à la Sûreté en filmant. La plainte sera traitée de façon confidentielle, qu'une enquête et un suivi seront faits.

Il poursuit en indiquant qu'il y aura prochainement l'installation d'affiches indiquant les limites de vitesse et les zones de restriction. Un membre dit qu'il est bien de faire des zones de restrictions, mais que celles-ci doivent s'appliquer à tous et être respectées par tous, et pas seulement à un type d'embarcations, tel que les bateaux à vague. Il y a de nombreuses interventions sur ce type de bateau qui contribue à l'érosion des berges. D'autres membres font remarquer que ces bateaux ne sont pas les seuls responsables de tout ; d'autres types d'embarcations peuvent causer des dommages et être responsables du non-respect des règles de civisme.

Un membre demande à tous de faire attention à l'utilisation de la musique surtout à l'heure du souper. On indique que le son sur l'eau a un effet amplificateur. Que bien du monde sont exaspérés par l'utilisation de la musique et qu'il n'ont pas à subir celle-ci. Des utilisateurs prennent bonne note. Tout est une question de respect.

Un membre du lac Pérodeau indique qu'il y a un problème d'érosion des berges au rétrécissement de ce dernier, car certains utilisateurs ne ralentissent pas à cet endroit.

Un autre membre mentionne qu'il serait bon de faire un petit kiosque qui indiquerait les principaux points de civisme et règles de sécurité à respecter, tant sur l'eau que sur la route. Il mentionne qu'il serait peut-être bien de faire un groupe de discussion sur Facebook réservé aux membres de l'Association car la page Facebook de l'Association ne permet pas d'échanges.

Coupe de bois : il y a 3 chantiers de planifier dans le secteur. Une opposition fut faite sur les trois et un des chantiers fut séparé en deux. Deux chantiers ont été retirés pour cette année. Les restrictions faites sur ces chantiers resteront lors de leur remise en œuvre. Le chantier retenu pour cette année a été scindé en deux. Pour celui qui est maintenu, des discussions sont en cours pour que la sortie soit faite sur un terrain d'un promoteur local afin que la sortie soit faite près de Val-Viger. Il devrait avoir plus de 600 voyages, s'il n'y a pas d'entente avec le promoteur. Il faudra être rapide pour se mobiliser pour que le chantier ne soit pas mis en chantier cette année.

5. Adoption du procès-verbal de l'assemblée général 2019 et état financiers 2020

Il est proposé par Jean-Paul Perrault et secondé par Jean-Claude Heack d'adopter le procès-verbal de l'AGA 2019 et les états financiers de 2020.

6. Rapport du trésorier

Richard Filion présente les résultats financiers de l'année 2020-2021 de l'Association.

Revenus	
Cotisation des membres et visiteurs	2 924 \$
Ensemencement	1 635 \$
Subvention municipalité	3 000 \$
Tournoi des jeunes	360 \$
Total des revenus	7 919 \$
Dépenses	
Assemblée générale annuelle (incluant tournoi de pêche)	52 \$
Conseil d'administration	0 \$
Frais de fonctionnement	379 \$
Assurance responsabilité	0 \$
Ensemencement et qualité de l'eau	7 000 \$
Total des dépenses	7 431 \$
Surplus d'opération	488 \$

Il est proposé par France Rondeau et secondé par Yvon Desormeaux d'adopter les États financiers 2020-2021.

7. Varia

Il n'y aura pas ensemencement cette année car la pisciculture a tout perdu sa production. Ceci est peut-être bien car il semblerait qu'un ensemencement annuel n'est peut-être pas optimal, selon certaines sources. Il faut aussi s'interroger sur les espèces de poissons qui devraient être choisies.

8. Élection du président et du secrétaire d'élections pour le CA de l'Association

Valérie Lefebvre agira à titre de présidente d'élections et de secrétaire d'élections.

9. Élections des membres du conseil d'administration

La présidente d'élections demande aux membres sortant du CA s'ils sont toujours intéressés à continuer leur mandat, soit Claude Monette (président), Jean-Guy Gatien, Jean-Pierre Robert, Stéphane Giroux et Pierre Valiquette (directeurs), et Richard Filion au poste de trésorier. Tous acceptent.

Il est proposé par Éric Lanthier et secondé par Pierre Valiquette, que Martin Gascon soit vice-président. Monsieur Gascon accepte.

Il est proposé par André Germain et secondé par Olivier Rozon, que Paul Dauphinais soit nommé directeur. Monsieur Dauphinais accepte.

Il est proposé par Véronique Guillemette et secondé par Carole Lauzon que Jonathan Pinel soit secrétaire. Monsieur Pinel accepte.

Claude Monette remercie tous les membres présents et félicite les membres du Conseil d'administration qui sont réélus ou élus pour un nouveau mandat.

**MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION 2021-2022
ASSOCIATION DES RÉSIDENTS
DES LACS DES CORNES, PÉRODEAU ET VAILLANT**

Président Claude Monette	Vice-président Martin Gascon
Secrétaire Jonathan Pinel	Trésorier Richard Fillion
Directeur Paul Dauphinais	Directeur Jean-Guy Gatien
Directeur Stéphane Giroux	Directeur Jean-Pierre Robert
Directeur Pierre Valiquette	Association des résidents des lacs des Cornes, Pérodeau et Vaillant 572, chemin du Lac Pérodeau Chute Saint-Philippe, Qc J0W 1A0 Courriel : assreslacsdescpv@hotmail.ca Page Facebook : www.facebook.com/arldcpv

10. Clôture de l'assemblée

L'assemblée est levée vers 16h15.

11. Tirage des prix de présence et des prix de participation au tournoi de pêche

Cette année, 30 jeunes ont participé au tournoi de pêche. Le nom des jeunes est tiré au hasard parmi les participants et chacun a un prix de présence. Après ce premier tour, tous les noms ont été remis à l'intérieur de la boîte. Le grand prix du tournoi de pêche a été gagné par Louis Haeck ; il a gagné une planche à pagaie gonflable. Félicitations.

Les 5 principaux messages



Assurez-vous d'avoir un VFI (veste de flottaison) de taille appropriée pour chaque personne à bord. Votre VFI peut vous sauver la vie. Portez-le!



Ne consommez pas d'alcool ou de drogue. Conduire avec les capacités affaiblies est illégal. Saviez-vous que vous pourriez perdre votre permis de conduire une automobile?



Suivez un cours de navigation et n'oubliez pas que vous devez détenir votre carte de conducteur d'embarcation de plaisance à bord.



Vérifiez votre matériel de sécurité. Avant chaque départ, assurez-vous du bon fonctionnement du matériel requis par la loi.



Vérifiez les conditions météorologiques. Sur l'eau, le temps peut changer rapidement. Ne vous faites pas surprendre!

Les bonnes pratiques



Réduisez votre vitesse à proximité des rives et respectez les zones de vitesse imposées sur les plans d'eau.



Sachez que vous êtes légalement responsable de l'impact de la vague que produit votre embarcation.



Respectez les distances de sécurité avec les nageurs et les embarcations non motorisées ou les embarcations à l'arrêt.



Soyez courtois: respectez les riverains et les autres plaisanciers en réduisant le bruit et les vagues produites.

Sports nautiques



Motomarines: le conducteur doit être âgé d'au moins 16 ans et vous devez porter votre VFI en tout temps.



La pratique d'activité nautique générant de grosses vagues est recommandée à plus de **300 mètres des rives et dans une zone qui a plus de 5 mètres de profondeur** afin de limiter vos impacts sur l'environnement et les autres usagers.



Fiez-vous aux recommandations du manufacturier concernant la vitesse de votre embarcation lors de la pratique d'une activité nautique tractée. Lorsque vous êtes à moins de 30 mètres d'une autre embarcation: réduisez votre vague, abstenez-vous de faire des acrobaties, des encerclements répétés, des chavirements intentionnels et d'effectuer des sauts en utilisant les vagues des autres embarcations.



Lorsque vous pratiquez une activité nautique tractée (wake, surf, ski, tripe), assurez-vous d'avoir en tout temps une vigie, une place à bord et suffisamment de VFI pour chaque personne remorquée.

Environnement



Évitez de naviguer et de jeter l'ancre dans les zones naturelles sensibles afin de préserver les espèces menacées ou protégées.



Respectez les plans d'eau en évitant de jeter vos produits ou déchets à l'eau.



Évitez d'introduire des espèces exotiques envahissantes lorsque vous changez de plan d'eau: Lavez votre embarcation, son vivier ses ballasts à chaque entrée ou sortie sur un plan d'eau. Vider l'eau de la cale, des viviers, des sceaux et glacière en quittant le plan d'eau.

Si vous polluez accidentellement l'eau, voyez une autre personne polluer l'eau ou constatez le résultat d'un tel acte, signalez l'événement à un agent de prévention de la pollution au 1-800-363-4735.

Savez-vous que ?

Les vagues surdimensionnées créées par les bateaux lors de la pratique d'activités nautiques peuvent se déplacer sur plus de 300 mètres.

Lorsqu'elles se brisent sur les berges, les vagues endommagent les terrains, créent de l'érosion, fragilisent les écosystèmes et brouillent l'eau.

De plus, les vagues surdimensionnées peuvent compromettre la sécurité des baigneurs et des personnes à bord d'embarcations non motorisées (canot, kayak, voilier, planche à voile, etc.).

Les bateaux de type wakeboard qui utilisent des amplificateurs de vagues doivent naviguer dans des zones de plus de 5 m de profondeur afin d'éviter la remise en suspension des sédiments et la prolifération des plantes aquatiques.



Votre adhésion à l'Association

Nous invitons tous les résidents, permanents ou occasionnels ainsi que tous les nouveaux arrivants à joindre l'Association afin de lui permettre de faire :

- L'ensemencement dans nos lacs
- Le suivi de la qualité de l'eau
- L'envoi du Bulletin de l'Association
- Le tournoi de pêche de nos jeunes et leurs cadeaux
- Les envois postaux pour le renouvellement de la cotisation
- Le suivi des dossiers qui touchent les lacs
- La collaboration avec les autres associations de lacs de la municipalité et des Hautes-Laurentides
- La représentation auprès de la Municipalité
- La Journée de l'environnement et le nettoyage des bords de routes.
- L'épluchette de blé d'inde et les hot-dogs de l'AGA

Pour être membre vous devrez déboursier la somme de 20 \$ par famille. C'est une façon de démontrer votre solidarité à la cause de la protection de notre environnement.

L'année financière de l'Association est du 1^{er} mai au 30 avril. C'est pour cette raison que nous expédions les avis de renouvellement en même temps que le Bulletin, mais si vous préférez payer votre cotisation un peu plus tard, vous pouvez le faire mais vous recevrez quand même votre avis de renouvellement en avril. Tout comme les années passées, aucune carte de membre ne vous est retournée puisque l'Association possède une liste à jour de ses membres. Paiements Interac : assreslacsdesCPV@hotmail.ca

Vous déménagez ou vous aménagez?

Veillez nous aviser de tout changement d'adresse. Faites-nous connaître vos nouvelles coordonnées par la poste, par téléphone ou par courriel. Si vous possédez une adresse courriel, faites-nous la parvenir afin que nous puissions vous informer de toute nouvelle importante.

VOTRE EXÉCUTIF 2021-2022	COMMENT NOUS JOINDRE
<p>Claude Monette: Président</p> <p>Martin Gascon: 1^{er} Vice-président</p> <p>Vacant: 2^e Vice-président</p> <p>Richard Filion: Trésorier</p> <p>Jonathan Pinel: Secrétaire</p> <p>Paul Dauphinais: Directeur</p> <p>Jean-Guy Gatien: Directeur</p> <p>Stéphane Giroux: Directeur</p> <p>Jean-Pierre Robert : Directeur</p> <p>Pierre Valiquette : Directeur</p>	<p>Adresse : Association des résidents des lacs Des Cornes, Pérodeau et Vaillant 572, Chemin du Lac Pérodeau, Chute Saint-Philippe, QC, J0W 1A0</p> <p>Téléphone :</p> <p>Courriel : assreslacsdesCPV@hotmail.ca</p> <p>Page Facebook www.facebook.com/arldcpv</p>



Association des Résidents des lacs
des Cornes, Pérodeau et Vaillant
572, Chemin du Lac Pérodeau
Chute-Saint-Philippe, QC J0W 1A0

Formulaire de cotisation 2022

Vous avez un nouveau voisin, remettez-lui ce formulaire !!!

Propriétaire	
Copropriétaire	
Adresse principale	
Ville et code postal	
No. Téléphone principal	
Courriel	
Adresse au lac	
Ville et code postal	Chute Saint-Philippe, Qc J0W 1A0
Téléphone	
Courriel	

***En donnant mon adresse courriel sur ce formulaire,
j'autorise l'Association à me contacter et/ou m'informer par courriel***

Tarif de la cotisation

Propriétaire		20 \$	_____
Ami-visiteur	Nom : _____	20 \$	_____
Ensemencement			_____
Tournoi de pêche des jeunes			_____
Autres			_____
TOTAL			_____

***SEULS LES MEMBRES EN RÈGLE AURONT DROIT DE PAROLE ET DE VOTE
DURANT L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE LE SAMEDI 3 SEPTEMBRE 2022***

Veuillez retourner ce formulaire **dûment rempli et corrigé**

avec votre chèque fait à l'ordre de :

Ass. Rés. Des Lacs des Cornes, Pérodeau et Vaillant

572, Chemin du Lac-Pérodeau

Chute Saint-Philippe, Qc J0W 1A0

Paiements Interac : assreslacsdesCPV@hotmail.ca

S.V.P. indiquez votre répartition de votre montant par courriel si plus de 20\$

Courriel : assreslacsdesCPV@hotmail.ca Facebook : www.facebook.com/arldcpv

***Comme nous ne remettons pas de reçu,
l'encaissement de votre chèque fera office de reçu.***